



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel civil

Question écrite n° 28739

## Texte de la question

Grâce à des contributions associatives et à des dons individuels de réservistes et d'anciens élèves des préparations militaires, une plaque en hommage aux élèves des préparations militaires et en l'honneur de leurs morts vient d'être inaugurée au fort Neuf de Vincennes. À l'origine de cette initiative, l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR) a souligné qu'étaient ainsi accomplis « non seulement un geste de souvenir mais aussi un acte de foi en la jeunesse et en l'avenir des PM », a estimé que, « aujourd'hui, alors que la défense de la France se recompose sur des bases nouvelles, les PM doivent prendre un nouvel essor et ouvrir à la jeunesse française ce formidable creuset que sont les préparations militaires au sein desquelles se forment les forces morales et physiques pour servir la France et ses forces armées », a appelé « la jeunesse française à s'engager dans l'active et la réserve » et formé « le vœu que les PM redeviennent le point de départ et d'affermissement de vocations militaires ». Devant un tel appel, qui ne peut laisser indifférent, s'agissant à la fois de la formation de la jeunesse et du recrutement dans les forces armées, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de lui indiquer quel est à ce jour l'état des préparations militaires en France, le nombre de jeunes gens et de jeunes filles y ayant suivi un stage durant cette année et quelles sont ses intentions et les objectifs qu'elle s'assigne en matière de préparation militaire.

## Texte de la réponse

Les préparations militaires (PM) et préparations militaires supérieures (PMS) s'inscrivent dans la continuité du parcours citoyen qui débute par la journée d'appel de préparation à la défense. Elles ont vocation à contribuer au développement du lien armée-nation par la découverte de l'institution militaire, en permettant aux jeunes Français volontaires de vivre une expérience militaire enrichissante et en donnant une image attrayante et dynamique de la défense. Elles visent également à faciliter le recrutement du personnel militaire d'active ou de réserve. Au cours de l'année 2003, 5 129 jeunes civils ont suivi des PM : 2 869 dans l'armée de terre, 1 003 dans la marine et 1 257 dans la gendarmerie. Ce bilan marque un net accroissement des effectifs formés au titre de la PM (+ 78 % par rapport à l'année 2002). Ces bons résultats témoignent de la réelle prise en compte des PM par les armées dans le contexte nouveau de la professionnalisation et de la suspension du service national. Pour l'année 2004, l'objectif est d'atteindre une participation de plus de 5 600 jeunes. Cependant, toutes les armées n'ont pas la même approche de ces formations, ni les mêmes objectifs. En effet, l'armée de l'air a fait le choix de remplacer intégralement les PM par les formations militaires initiales de réservistes (FMIR), dans le but exclusif d'intégrer directement ses futurs réservistes au sein du dispositif de défense. L'armée de terre et la marine, a contrario, souhaitent conserver les PM en les associant aux FMIR en tant que dispositifs complémentaires. Pour ces deux armées, les FMIR constituent le prolongement naturel des PM qui apparaissent, de façon implicite, comme une période probatoire à tout engagement. Compte tenu de l'implantation presque exclusivement littorale de la marine, cinq nouveaux centres de formation ont été ouverts pour la session 2003/2004 sur l'ensemble du territoire, lui permettant désormais de s'appuyer sur ce nouveau maillage territorial pour se faire connaître de l'ensemble de la population. Enfin, le volume de candidats aux PM de la gendarmerie est actuellement en pleine expansion, répondant aux besoins annuels de l'armée. L'objectif

de la gendarmerie est de former environ 4 000 jeunes dans le cadre des différents stages à l'horizon 2006.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 28739

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 novembre 2003, page 8737

**Réponse publiée le** : 2 mars 2004, page 1600